

Le Tunisien

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS INDIGÈNES

ÉDITION FRANÇAISE

ADMINISTRATION & RÉDACTION :
27, boulevard Bab-Menara - TUNIS
Téléphone 5,33

Directeur politique : ALI BACH-HAMBA

ABONNEMENTS : un an, 8 francs.
PUBLICITÉ : on traite à forfait.

Impôts et Emprunt

Deux questions particulièrement importantes sont soumises cette année à l'examen de la Conférence Consultative : la réforme des impôts indigènes, nécessité par la réduction de la medjba, et la création de nouveaux impôts généraux pour gager un emprunt dont le chiffre atteindrait 60.850.000 francs.

On se souvient des protestations unanimes qu'a soulevées l'application des décrets du 31 décembre 1909 modifiant l'assiette de l'achour et créant des centimes additionnels aux différents impôts indigènes. Des délégations venues de tous les points de la Régence portèrent au Gouvernement les doléances légitimes de la population agricole, gravement atteinte par le nouveau régime fiscal.

Des lettres pressantes harcelaient, à chaque courrier, la rédaction du *Tunisien*. Il nous a fallu beaucoup de sang-froid et d'énergie pour résister à ce mouvement qu'accélérait une excitation chaque jour plus grande.

Bientôt nous eûmes à subir la mauvaise humeur des impatients. On nous accusait d'être la cause de tous ces malheurs et on répétait partout que c'était le *Tunisien* qui avait préconisé les nouveaux impôts. Nous avons laissé passer l'orage. Convaincus que le Gouvernement avait agi de bonne foi et qu'il s'empreserait de modifier son système dès que l'expérience lui en aurait démontré les inconvénients et les abus, nous avons attendu avec confiance la réalisation de la promesse de M. le Résident Général, qui déclarait il y a quelques mois qu'il ne s'opposerait pas à ce que la question fût de nouveau discutée à la Conférence Consultative.

Aujourd'hui, les délégués indigènes peuvent donner à cette discussion toute l'ampleur nécessaire. Ils ont eu le temps de se documenter et de coordonner leurs observations. D'autre part, nous avons une haute opinion de M. Dubourdieu, l'honorable directeur des Finances. Nous savons qu'il n'est pas homme à persister dans une erreur pour de misérables considérations d'amour-propre. Et si, pendant la période d'énervement, il a pu croire à une agitation factice des riches bourgeois, nous ne doutons pas que l'examen réfléchi de la situation ne lui démontre bientôt — si ce n'est fait déjà — que réellement les nouveaux impôts ont gravement atteint la masse indigène.

« L'Administration est prête à examiner, avec le plus grand soin, a dit M. le Résident Général dans son discours d'ouverture à la Section indigène, toutes les observations et propositions que vous pouvez avoir à lui soumettre, en vous inspirant de l'intérêt bien entendu de vos concitoyens, pour atténuer, c'est-à-dire pour remplacer en partie celles des taxes de compensation qui, par suite d'une succession de récoltes insuffisantes, paraissent atteindre gravement les cultivateurs. »

Ces paroles du Ministre sont à retenir. C'est à la fois le gage certain de la bonne volonté de l'Administration et la justification des réclamations de nos

compatriotes, auxquels on peut reprocher leur inexpérience des choses financières, mais non un manque de sincérité.

Nous avons demandé à quelques colons français — car, n'en déplaise à M. de Carnières, nous avons beaucoup d'amis parmi les agriculteurs — leur avis sur la nouvelle réforme. Ils s'accordent tous à reconnaître qu'elle est ruineuse pour le petit cultivateur indigène. En effet, d'une façon générale, c'est celui-là même qu'on a dégrevé de 8 francs de medjba qui a à payer l'achour — augmenté dans son assiette par l'adoption de la méchia uniforme de dix hectares — les centimes additionnels et les taxes locatives sur les immeubles ruraux. Sur les 300.000 cotes de medjba, la grande majorité n'est-elle pas représentée par cette catégorie de paysans qui cultivent par eux-mêmes, aidés de leurs femmes et de leurs enfants, quelques arpents de terre ou une petite plantation de quelques pieds d'oliviers ? Et n'est-ce pas encore ceux-là qui possèdent dans le village ou le bourg voisin un toit pour abriter leur famille et leurs bêtes ?

Nous ne voulons pas, aujourd'hui, entrer dans tous les détails de la discussion que comporte cette grave question dont nous avons déjà esquissé les traits principaux dans plusieurs articles. La parole est à la Conférence et nous tiendrons nos lecteurs au courant des débats.

En ce qui concerne l'emprunt projeté, nous croyons devoir formuler les plus expresses réserves sur la façon dont la Direction des Travaux publics engloutit les millions qui lui sont votés et engage ceux qu'elle ne tient pas encore.

Les 60.850.000 francs qu'elle demande aujourd'hui sont destinés à achever les lignes de chemins de fer en cours. C'est une singulière façon d'amorcer des travaux sur le coût desquels il manque au budget plus de 50 millions. Un particulier qui, toutes proportions gardées, ferait une opération de ce genre serait de suite pourvu d'un conseil judiciaire. Mais M. de Fages, enfant gâté de la Tunisie, est sûr d'avoir son gros sac d'écus, avec les hommages admiratifs de la Conférence...

Par quoi sera gagé cet emprunt ? Par de nouveaux impôts jusqu'à concurrence d'environ 40 millions, et pour le surplus par les excédents qu'on escompte sur les budgets prochains !

L'affectation de cette dernière ressource aux dépenses de travaux publics est une mesure des plus critiquables, surtout en un moment où il est clairement démontré que l'indigène est accablé d'impôts spéciaux et où l'on veut faire disparaître la medjba, dont l'iniquité est unanimement reconnue.

En effet, ne semble-t-il pas à la fois plus juste et plus rationnel de profiter du bon ordre et de la régularité introduits dans les finances de la Régence par le Gouvernement du Protectorat, pour mettre fin aux abus de l'ancien régime, en tête desquels figure la medjba ?

C'est une opération qu'on aurait dû commencer depuis longtemps. Elle a été proposée, sans succès d'ailleurs, pour la première fois l'année dernière, par M. Wartelle, à la Conférence Con-

sultative. Il est du devoir de la Section indigène de la reprendre, cette année, avant qu'on ne dispose pour longtemps des excédents budgétaires.

On a consenti trop de sacrifices pour les travaux publics, dont le développement a pris une extension disproportionnée avec les besoins réels et actuels du pays.

L'industrie et la main-d'œuvre indigènes n'ont presque point profité des sommes colossales dépensées dans les constructions de routes et de chemins de fer. D'autre part, l'intérêt que présentent ces travaux pour nos compatriotes n'est pas très grand. En effet, à ce développement prodigieux des voies de communication ne correspond aucune amélioration de l'agriculture arabe, principale ressource de l'autochtone. Il aurait mieux valu faire moins de routes et répandre un peu plus l'instruction et les méthodes de culture moderne !

Un peu d'équilibre dans la répartition des efforts est nécessaire à une administration prévoyante et prudente. C'est ce que nous souhaitons aujourd'hui en demandant qu'on mette un frein aux dépenses exagérées des Travaux publics.

A. BACH-HAMBA.

BULLETIN

Vendredi dernier, à la Conférence Consultative, la Commission des Finances de la Section française a, sur la proposition de M. Lecore-Carpentier, adopté un vœu ainsi conçu :

« 1^o Que les droits à l'exportation sur le poisson frais soient relevés de façon à diminuer notablement cette exportation ;

« 2^o Que les droits sur la consommation du poisson frais en Tunisie soient réduits de façon à parer à la cherté de la vie. »

La population tout entière saura le plus grand gré à M. Lecore-Carpentier de son initiative. Aussi bien comptelle que la Conférence, en assemblée plénière, ratifiera avec empressement le vote de sa Commission des Finances, qui d'ailleurs semble devoir être accueilli favorablement par l'Administration supérieure.

Mais l'on se tromperait étrangement si l'on croyait avoir par cette seule mesure — qu'avec plusieurs de nos confrères nous réclamions depuis longtemps — donné une solution satisfaisante au problème de la cherté de la vie qui, pour la masse des habitants, tant Européens qu'indigènes, des villes et des campagnes, est tous les jours plus angoissant.

Ce n'est pas, en effet, seulement le poisson qui est devenu inabordable même pour les bourses moyennes : c'est encore la semoule, l'huile, les légumes secs, les pommes de terre, les œufs, la volaille la plus commune — sans parler de la viande, dont on peut dire sans exagération qu'elle est maintenant en Tunisie un aliment de luxe.

Le renchérissement qui, depuis quelques mois, s'est produit sur les différentes denrées, n'est certainement pas, dans l'ensemble, inférieur à 20 ou 30 pour cent. Or, dans un pays où les sa-

laire sont si modiques, le ménage d'un ouvrier ou d'un petit fonctionnaire qui, en temps ordinaire, a déjà tant de peine à « joindre les deux bouts », ne peut faire face à une majoration aussi forte du coût de la vie matérielle qu'en s'imposant des privations portant non pas, hélas ! sur le superflu, mais sur le strict nécessaire.

Dans nombre de familles européennes on a, nous assure-t-on — et nous le croyons volontiers — dû sinon supprimer, du moins réduire à sa plus simple expression le repas du soir. Que penser dès lors des conditions de vie de tant de familles indigènes où le salaire du chef est toujours sensiblement inférieur à celui d'un Européen !

Or si, parmi les denrées que nous énumérons tout à l'heure, il en est, comme la semoule et l'huile, dont le renchérissement se justifie par leur pénurie même, conséquence du manque de récolte non seulement en Tunisie, mais encore dans les pays d'outre-mer, il en est d'autres, comme les œufs et la volaille commune, dont il ne semble pas que la production se soit ralentie, bien au contraire.

Malheureusement, œufs et volailles, achetés à vil prix aux indigènes, sont exportés chaque semaine, par quantités considérables, à Malte, en Italie ou ailleurs. Et c'est ainsi qu'à Tunis, comme dans les villes de l'intérieur, les œufs notamment ont atteint des prix qui mettent cet aliment, si précieux cependant pour les enfants, les vieillards, les malades, absolument hors de la portée de la masse des consommateurs.

Maintes fois déjà la population a demandé qu'il soit, par la création d'un droit de sortie plus ou moins élevé, mis un frein à cette exportation intensive. Au nom des prétendus intérêts de l'agriculture, les représentants de celle-ci, et avec eux ceux du commerce, à la Conférence Consultative, ont fait à cette proposition l'opposition la plus énergique.

Comme si la colonisation française ou le commerce européen dans son ensemble tiraient un profit quelconque d'un ordre de transactions dont seuls deux ou trois Italiens et autant de Maltais détiennent le monopole !

Les rares Européens qui, dans la banlieue, pratiquent l'élevage ou l'engraissement de la volaille, arrivent tout juste à approvisionner les restaurants, les hôtels et la clientèle bourgeoise. Et quant à ceux qui font, à Tunis, le commerce des œufs en demi-gros ou au détail, n'auraient-ils pas tout intérêt à voir cesser la spéculation éhontée grâce à laquelle ils sont obligés de vendre 1 fr. 20 la douzaine d'œufs que les accapareurs paient couramment, dans les douars, cinquante centimes ou moins encore ?

Nous voulons croire que l'opposition de parti pris d'un groupe qui s'est fait, depuis trop longtemps, des intérêts de l'agriculture et du commerce sinon un piédestal, tout au moins un tremplin électoral, ne prévaudra pas indéfiniment contre les réclamations du public, que la crise que nous traversons — et qui est certes sans précédent depuis l'établissement du Protectorat — rend plus dignes que jamais d'être prises en sérieuse considération par nos gouvernants !

La Conférence Consultative

Depuis l'ouverture de la session, la Commission des Finances de la Section indigène a tenu sept ou huit séances au cours desquelles elle a procédé à un examen approfondi des différentes questions relatives tant à la réforme de l'achour qu'aux centimes additionnels.

Elle a eu, à ce propos, avec M. le Directeur général des Finances, deux longues entrevues où ont été jetées les bases d'un accord que la bonne volonté évidente de l'honorable M. Dubourdieu permettra, nous n'en doutons pas, de réaliser définitivement en séance plénière.

Entre temps, la Commission des Finances a entendu, au sujet de l'emprunt projeté, M. le Directeur général des Travaux publics. Après quoi elle a, sur la proposition de M. Zaouche, accepté le principe de l'emprunt, sous la réserve que 5 millions seraient affectés à la création d'écoles franco-arabes et 5 autres millions à l'organisation du crédit agricole.

La Foi à la Liberté

Sous ce titre, M. Messimy, député de la Seine, écrit dans le *Rappel* du 10 novembre :

« Quelques années à peine se sont écoulées depuis que l'Angleterre a imposé, au prix des efforts que l'on sait, la paix au Transvaal et à l'Orange. Après la défaite, les vaillantes républiques boers restaient frémissantes ; chez les vaincus comme chez les vainqueurs, les rancunes étaient portées à leur paroxysme par l'immensité des sacrifices accomplis de part et d'autre pour emporter la victoire.

Pas un homme de bon sens qui ne prévit, alors, la formation certaine, parmi les éléments de souche hollandaise, d'un formidable parti de la revanche, entraînant le développement économique du pays, suscitant au Royaume-Uni les difficultés les plus graves, le forçant à maintenir sa domination par la force et à s'appuyer sur une armée d'occupation coûteuse, solide et nombreuse.

Onze ans ont passé. En dehors du port militaire du Cap, il n'y a pour ainsi dire pas un seul soldat dans toute l'Afrique australe ; celle-ci ne forme plus qu'une nation, divisée à la vérité par des luttes de parti très vives, mais animée pourtant d'un même souffle et d'une même âme, étroitement unie en ce moment même pour faire un splendide et patriotique accueil au duc de Connaught venu pour prononcer le discours du trône à l'ouverture du premier Parlement sud-africain. Celui-là même qui, au nom du nouveau Dominion, a souhaité la bienvenue à l'aube du roi George V, c'est le plus illustre des vaincus de l'héroïque défense boer, le général Botha, aujourd'hui chef du gouvernement de la Fédération des Etats du Cap, du Transvaal, du Natal et de l'Orange.

Jameson et Botha, côte à côte, recevant le fils de la reine Victoria ! Rien ne marque mieux que le rapprochement de ces trois noms l'étendue du chemin parcouru depuis 1900.

La politique impérialiste anglaise n'a jamais, à ma connaissance, enregistré de succès plus rapide ni de meilleur aloi. Quel que soit le parti au pouvoir, tous les hommes d'Etat britanniques — libéraux ou conservateurs — sont d'accord pour accorder les libertés les plus étendues et les plus complètes à toutes celles de leurs colonies qui sont peuplées d'hommes capables de se gouverner eux-mêmes. Mais les adversaires du cabinet libéral avaient considéré comme folles, ou tout au moins hasardeuses, la hâte et l'audace mises par lui à concéder aux adversaires de la veille, aux ennemis à peine désarmés, l'au-

tonomie totale et, pour ainsi dire, sans restriction ni réserve.

Les événements ont donné tort aux prévisions unionistes, fort plausibles dans leur pessimisme. Le cabinet libéral, en poussant à l'extrême les principes qui forment la base de sa doctrine, a fait un coup de maître : au lieu de rester un sujet d'inquiétude, l'Afrique du Sud, unissant dans une même fédération les colonies anglaises et les pays boers, fusionnant leurs intérêts opposés, a transformé un foyer de troubles qui auraient couvé constamment sous la cendre en une grande et forte nation. Elle sera pour l'Angleterre non seulement un des éléments de son développement économique et financier, mais encore de sa puissance militaire, par l'appoint efficace qu'elle apportera, comme le Canada et comme l'Australie, à la défense de l'empire.

Le bel exemple d'intelligent libéralisme, que nous donnent nos voisins, vaut d'être médité. Nulle part, à la vérité, nous ne pouvons appliquer des principes exactement identiques à la solution des délicats problèmes coloniaux qui se posent pour nous, en différents points de notre vaste domaine colonial, avec une particulière acuité. Mais la décision adoptée pour l'Afrique du Sud est la résultante d'une doctrine qui fait complètement défaut aux nouveaux venus que nous sommes dans la politique coloniale.

Ici, à des populations totalement incapables de les exercer, nous avons donné l'assimilation totale et complète, et nous nous trouvons en présence, comme aux Antilles, de grotesques parodies du suffrage universel. Là, à d'autres, de race blanche comme nous, d'une mentalité facile à éduquer et à faire évoluer dans la voie du progrès, nous refusons dans l'Afrique du Nord les plus élémentaires libertés. Des nègres de la Guadeloupe et de la Martinique nous avons fait des citoyens français intégraux, et nous ne tenons nos sujets musulmans d'Algérie-Tunisie rigoureusement à l'écart des affaires publiques.

Il serait temps que les hommes d'Etat français accordent quelques instants à l'étude des problèmes de cet ordre, qui touchent au sort de cinquante millions d'hommes, nos sujets.

Mais d'autres que nous, en Europe, auraient, plus encore que nous, à tirer profit de l'exemple de l'Angleterre, apaisant d'un beau geste de liberté le flot des haines, des rancunes et des colères soulevé dans le cœur des vaincus. L'Alsace-Lorraine en est encore, après quarante ans, à réclamer les franchises dont jouissent tous les autres Etats de l'Empire. Si la haine du vainqueur y est demeurée si vivace, si l'attachement à la France a résisté à toutes les tentatives de conquête morale, c'est surtout parce que les Allemands ont voulu mater leurs chers « compatriotes retrouvés » par la violence et par la force, parce qu'ils leur ont refusé hier et leur refusent encore demain l'autonomie que l'Angleterre, au lendemain même de sa victoire, accorde aux républiques qui la lui ont fait payer si cher.

« Faisons confiance à la liberté, et mettons les hommes en face des responsabilités qu'elle implique. »

Il semble que ce soit là le principe fondamental de la politique anglaise et la cause de ses succès. Qu'il s'agisse des individus, dont la liberté est mieux assurée qu'en nul pays, des trades-unions qui disposent d'une puissance que n'égale celle d'aucun de nos syndicats, des colonies dont elle desserre les liens et les entraves dès qu'elle peut le faire sans aveuglement, la grande nation qui sut, dès le dix-septième siècle, conquérir le self government que les autres peuples ne devaient connaître que deux ou trois cents ans après elle, l'Angleterre nous montre le chemin.

Faisons, comme elle, partout et toujours, confiance à la liberté.

LA QUESTION ISLAMIQUE

M. Edouard Montet, doyen de la Faculté protestante de théologie et en même temps recteur de l'Université de Genève, a commencé le 7 de ce mois, à la Sorbonne, une série de conférences sur « l'état présent et l'avenir de l'Islam », au cours desquelles il traitera successivement les sujets ci-après :

« Intérêt des questions islamiques ; statistique de l'Islam ; propagation de la religion musulmane ; l'orthodoxie musulmane ; ses déformations ; schisme, hérésies et sectes ; le culte des saints musulmans ; les confréries religieuses musulmanes ; leur mysticisme et leur formalisme ; leur action sociale et politique ; tentatives de réforme de l'Islam ; babûsme et béhâïsme ; de l'avenir des peuples musulmans ; les tendances libérales et les efforts vers l'émancipation dans l'Islam. »

Le Siècle ayant demandé à M. Montet ce qu'il pensait du sujet qu'il allait traiter, l'éminent professeur a fait à notre confrère parisien les déclarations suivantes :

J'en pense beaucoup de choses et la question que vous me posez est complexe. Permettez-moi de lui donner plusieurs réponses, car l'Islam se présente à nous sous des aspects variés.

Tout d'abord, ce qui frappe l'observateur qu'intéressent les questions islamiques, c'est leur actualité. Le monde musulman, réputé bien à tort pour sa prétendue immobilité, est aujourd'hui en pleine effervescence. C'est un monde qui marche : Turquie, Egypte, Perse, d'une part, où les aspirations au progrès et à la lumière se manifestent si vivement, colonies musulmanes anglaises, françaises et néerlandaises, d'autre part, où les mêmes besoins poussent les croyants à demander plus d'instruction, plus de science, plus de liberté.

Mais, me dira-t-on, ne croyez-vous pas qu'en dehors de la Turquie, où la révolution latine a institué une nouvelle orientation politique, partout ailleurs il ne s'agit que de vagues aspirations à quelque chose de meilleur, état politique et social ?

Je ne le crois pas. A mon avis, le monde musulman a été comme inoculé d'un virus actif, qui agit en lui et se répand dans tous ses membres. Ce virus, c'est celui de la civilisation moderne, de « notre » civilisation qui s'impose irrésistiblement à tous les peuples, quel que soit leur passé, quelque brillante qu'ait été ou que soit encore leur civilisation originale et propre. Une fois que ce virus a pénétré dans un organisme, rien ne peut l'en chasser ; son action s'y exercera fatalement et amènera, avec le temps, une transformation complète.

Quant à l'attitude que l'Islam prendra envers notre civilisation, il faut distinguer ici deux aspects essentiels. L'Islam peut être pris dans le sens de la totalité des peuples islamiques, des populations, de races très diverses, qui professent la religion de Mahomet ; il peut être pris aussi dans le sens de la religion même du Prophète.

Il me paraît évident que les peuples musulmans doivent entrer de plus en plus dans le courant de la civilisation moderne ; c'est ce que font d'ailleurs la plupart d'entre eux, les uns consciemment, les autres inconsciemment. C'est pour eux tous une question de vie ou de mort. Le courant de la civilisation moderne est irrésistible ; qui veut y échapper, est balayé par lui ; qui veut s'y opposer, est écrasé par lui. C'est ce que de nombreux musulmans éclairés comprennent aujourd'hui, et leur exemple entraîne nombre de leurs compatriotes dans la voie du progrès moderne.

Au point de vue religieux, la situation est tout autre. L'Islam, en tant que religion, a eu des destinées semblables à celles du Christianisme et son histoire se poursuit dans des conditions sensiblement égales. Comme dans le Christianisme, les schismes, les sectes, les tendances conservatrices et libérales y ont été et y sont encore nombreux. Si le Christianisme est assuré d'un avenir illimité en développement et en durée, il en est de même de l'Islam. L'Islam est un des trois grands monothéismes, et la ferme monothéiste de la religion paraît impérissable, transformable sans doute, mais éternelle dans un principe.

De la religion musulmane elle-même, je pense beaucoup de bien, en tant que monothéisme particulièrement adapté aux peuples de l'Asie et de l'Afrique, et des musulmans en général.

J'ai été souvent en relation personnelle avec des musulmans, la plupart d'origine arabe ou berbère, et j'ai gardé de précieux souvenirs de ces relations. J'ai en haute estime les Turcs et les Egyptiens cultivés que j'ai rencontrés ; j'ai même parmi eux quelques amis excellents et d'une fidélité à toute épreuve. Mais je tiens aussi fortement aux amitiés que je me suis créées parmi les humbles de l'Islam, au Maroc

en particulier. Ces musulmans, à la vie si simple et aussi étrangers qu'il est possible de l'être à notre vie et à notre manière de penser, ont conservé le culte de vertus de premier ordre, que nous respectons sans doute, mais dans la pratique desquelles nous sommes souvent bien négligents ; je veux parler ici des vertus hospitalières, des qualités de fidélité absolue dans l'amitié et du dévouement dont ils donnent de si fréquents et de si lumineux exemples. J'ai eu à mon service des Marocains qui, dans des circonstances difficiles, m'ont donné la preuve d'un dévouement illimité. Je ne l'ai point oublié, et eux, je le sais, ne m'ont pas oublié non plus. Et qu'étais-je pour eux ? un étranger, un chrétien... mais un étranger, un chrétien devenu leur ami.

Un mot pour conclure cet entretien. L'âme de l'Islam (j'entends l'Islam religieux) est difficile à pénétrer ; mais pour qui sait y entrer et parvient à la saisir, cette âme est belle et captivante. Une fois saisi, rien ne saurait effacer en vous l'impression produite, rien ne pourrait vous en séparer.

ÉCHOS

Naissances

Nos amis MM. Ali Ladjimi, propriétaire, et Mohamed Nomane, avocat au barreau de Tunis, viennent d'être les heureux pères, l'un d'une fillette à qui il a donné le nom de Henani, et l'autre d'un garçon qui a reçu celui d'Adli.

A tous deux nous envoyons des félicitations bien cordiales.

A l'Hôpital Sadiki

Notre jeune ami M. Mohamed Bourguiba, auxiliaire médical stagiaire à l'Hôpital Sadiki, vient d'être titularisé par arrêté de M. le Secrétaire général du Gouvernement Tunisien.

Nos félicitations bien affectueuses.

Départ

M. Béji Allem, notaire à Tunis, se dispose, nous assure-t-on, à quitter la Tunisie pour aller se fixer dans l'Empire Ottoman, où l'appellent des intérêts de famille.

Nos regrets l'accompagnent.

L'Enseignement professionnel des Indigènes

A la date du 25 septembre dernier, M. Charlety, directeur général de l'Enseignement public en Tunisie, a adressé à MM. les inspecteurs de l'enseignement primaire, concernant l'apprentissage des indigènes, une circulaire que nous reproduisons ci-après.

Inutile de dire que les vues qui y sont exposées ont notre pleine et entière adhésion.

MONSIEUR L'INSPECTEUR,

On constate fréquemment en Tunisie, dans les petites villes de l'intérieur, qu'il s'agisse de vieilles bourgades indigènes ou de centres récents de colonisation, l'absence de bons ouvriers capables non pas même d'exécuter des travaux neufs, mais simplement d'effectuer des réparations comme celles d'une machine, d'un outil agricole ou industriel. A cette pénurie d'artisans, très préjudiciable au développement économique du pays, on ne peut espérer remédier pour l'avenir par l'organisation d'un apprentissage local, puisqu'il est précisément impossible de trouver sur place les chefs d'atelier qui se chargeraient de l'éducation technique des futurs apprentis. Il ne faut pas songer, d'autre part, à envoyer dans ces villes, où ils font défaut, des ouvriers originaires de Tunisie : la plupart ne consentiraient que de mauvaise grâce à s'expatrier ; mais il paraît possible de faire venir à Tunis, de chaque région, un ou deux jeunes indigènes dont la Direction de l'Enseignement assurerait la nourriture et le logement, avec le concours des Habous, pendant toute la durée de leur apprentissage, et qu'elle renverrait ensuite dans leur pays, où leur établissement serait ainsi facilité.

Si vous jugez possible de contribuer au recrutement de cette section d'apprentis, vous aurez à me désigner, parmi les enfants qui fréquentent les écoles indigènes de votre circonscription, ceux qui vous paraîtront en état d'en recueillir le bénéfice. Je dois toutefois vous prévenir que le nombre total des places dont je puis disposer étant au plus d'une di-

zaine, il convient de ne provoquer que quelques candidatures particulièrement dignes d'intérêt et de ne pas faire naître, en donnant trop de publicité à la mesure prise, des espérances auxquelles nous ne serions pas en état de répondre.

Vous aurez à vous inspirer avant tout des nécessités locales. J'entends qu'il n'y aura intérêt à recruter des jeunes gens que dans les centres où se fera sentir le besoin de quelques artisans habiles dont la spécialité serait insuffisamment représentée dans la région. Car il ne suffit pas de former des ouvriers, encore faut-il que, leur apprentissage terminé, ils trouvent les moyens de gagner convenablement leur vie. Cette même considération devra déterminer le choix de la profession. Enfin, il faudra, après vous être assuré du consentement de la famille et de la bonne volonté de l'enfant, avoir la certitude que celui-ci est non seulement d'une constitution assez robuste pour supporter l'apprentissage spécial qu'il aura choisi, mais encore d'une conduite et d'une moralité parfaites.

En me signalant ces jeunes gens, vous aurez soin de m'indiquer à quel point de leurs études ils sont parvenus, et s'ils doivent être, ou non, rattachés pour une partie de leur journée à une école franco-arabe de Tunis.

« La Position économique de l'Islam »

PAR A. LE CHATELIER, Professeur de sociologie musulmane au Collège de France. (Extrait de la Revue Economique Internationale de Bruxelles, numéro de juillet 1910.)

SUITE (1)

..... Cinquante, périodiques, dont la moitié pour l'Inde, représentent l'activité moderne, intellectuelle et morale, du monde musulman au milieu du XIX^e siècle. Vingt-cinq ans plus tard, l'Islam de 1875 se contente encore d'en avoir une centaine, hors du territoire hindou, plus avancé. Mais le mouvement s'accélère. A la fin du siècle, en laissant de côté les revues littéraires ou pédagogiques, techniques et professionnelles, il faut déjà cent cinquante journaux, hebdomadaires ou quotidiens, pour les lecteurs musulmans de tous pays. Puis le mouvement se précipite. Les chiffres de 1900 viennent de tripler en dix ans. Quatre cents journaux politiques, au moins, sont à l'œuvre aujourd'hui pour donner à l'Islam une opinion publique. C'est encore peu pour tant de peuples et de pays. Mais la course du mouvement en annonce mille bientôt, et davantage ensuite. D'année en année, de mois en mois, le moment se rapproche où la masse musulmane du XX^e siècle sera pénétrée tout entière par l'énergie dirigeante d'une presse diversifiée comme les civilisations islamiques, mais groupée comme elles dans l'ensemble musulman.

..... Congrès d'économie politique, associations de bienfaisance, sociétés d'aide mutuelle, progrès de l'hygiène publique, amélioration du sort de la femme, émancipation religieuse, l'Islam aborde toutes les voies modernes. Quel que soit son milieu ethnique, russe, turc, persan, arabe, il s'engage partout dans la lutte décisive du mouvement contre l'inertie. Son fatalisme et sa résignation disparaissent pour faire place à un monde musulman nouveau qui vit, pense et agit.

..... Nulle part on ne saisit mieux la marche de l'Islam vers ses destinées prochaines qu'en le voyant évoluer dans le domaine économique. De la Mandchourie au Cap, de la Malaisie au Maroc, il s'ébranle à l'imitation du monde occidental.

A Kharbin, en 1900, on ne comptait qu'une quarantaine d'ouvriers musulmans, remplacés en 1906 par autant de gros marchands, riches et estimés, qu'entourent un millier de leurs collaborateurs.

De Pékin au Yunnan, les musulmans sont les caravaniers de la Chine. Leurs banquiers et leurs exportateurs opèrent en Russie, en Birmanie et dans toute l'Asie centrale. Leurs ouvriers se syndiquent pour l'exploitation des mines et pour les entreprises de terrassements des chemins de fer. Commerçants et commissionnaires dans les ports, ils sont chez eux aux Philippines, à Java, aux Straits Settlements. Leurs relations avec les éléments arabes de l'Extrême-Orient se font de plus en plus étroites. Musulmans d'abord, comme l'ont montré leurs terribles insurrections, ils se rangent par instinct et préférence du côté de l'Europe, dans la mêlée économique du monde chinois.

Au Japon, de petites communautés musulma-

(1) Voir le Tunisien, numéros des 3 et 10 novembre 1910.

nes représentent à peine une colonisation commerciale naissante. Mais, aux Philippines, la navigation côtière indigène reste aux mains des Moros, comme les pêcheries de perles. ... Aujourd'hui, sous le protectorat britannique, les Malais, les Hindous, les Chinois musulmans prospèrent comme intermédiaires du négoce et de la civilisation. A Bornéo, les « Datus », chefs indigènes musulmans, font partie des clubs anglais, et les marchands musulmans de la Malaisie anglaise sont souvent des financiers d'envie. Un musulman de Singapour, accusé de meurtre, en 1907, versait instantanément une caution de 100.000 dollars. MM. Aloui frères, armateurs, commissionnaires en marchandises, banquiers, éditeurs, ont un journal d'affaires et d'annonces en caractères malais, le *Taman Penghawaan*, qui donne le cours des valeurs industrielles et les mercuriales. Il est représenté par les correspondants de la maison Alaoui, musulmans pour la plupart, dans tous les grands ports de Java, Sumatra et Bornéo.

..... Un simple coup d'œil sur le livre d'or de la vie industrielle révèle une Inde musulmane en voie de transformation. On n'a que l'embaras du choix comme exemples : plantations de thé dans l'Assam ; fabriques d'allumettes, raffinerie de sucre, à Madras ; fabrique de papier, à Surat ; fonderie, au Punjab ; fabrique de glaces et moulins, à Lucknow ; impressions sur coton, à Amritsar ; filatures de coton, l'une avec 15.000 broches, l'autre au capital de 1.500.000 francs, à Bombay. de tous côtés, on trouve des fabriques, des usines, qui représentent l'Islam hindou, jusque dans la production des phosphates et du noir animal.

Il n'est d'ailleurs pas une banque d'Europe qui ne connaisse les firmes des grands flateurs de Bombay, Sir Currimbhoy ou Sir Adamji Peerbhoy, président du Congrès de l'All India Moslem League, à Kurrachee, en 1908, dont les subventions aux œuvres d'utilité publique rappellent celles des grands capitaines d'industrie des Etats-Unis.

..... Les musulmans de Russie qui, à Moscou, Kazan, Orenbourg, Oufa, ne se distinguent plus des autres Russes par le costume, n'ont rien à leur envier au point de vue commercial et industriel. A Odessa et à Bakou, les hôtels de confort moderne, avec ascenseurs et électricité, sont tenus par des musulmans. L'automobile remplace le cheval jusqu'au Turkestan, où on voit les riches musulmans d'Ouch et d'Andidjan s'en servir journellement entre les deux villes.

Le « motor car » contribue aussi à européaniser la Turquie. En Asie Mineure et en Syrie, comme dans la Turquie d'Europe, les services d'automobiles commencent à remplacer les anciennes voitures publiques, quand les routes le permettent. Toutes les villes ont leur tramways dont les réseaux interurbains se prolongent dans les vilayets. Par le chemin de fer du Hedjaz, par le chemin de fer de Bagdad, les voies ferrées ont pris dans les préoccupations de l'opinion publique ottomane une place qui montre son adaptation industrielle.

Si l'Arabie des déserts garde ses bédouins, l'électricité apparaît à Médine, au tombeau du Prophète, et Yambo, le port de la seconde ville sainte, est alimenté en eau potable par des chaudières évaporatoires venues de Nantes. L'imam Yahia, du Yémen, réclame un chemin de fer de Hodjidah à Sanaa.

Qu'ajouter pour l'Egypte cotonnière, sucrière et nationaliste, créée par la dynastie des grands Khédives, spéculateurs et dépensiers ? Elle a Héliopolis, où des capitaux musulmans s'associent aux capitaux parisiens et belges. L'accumulation de ses réserves d'or bouleversait, il y a deux ans, le marché financier américain. Elle imprime ses journaux musulmans comme ceux du continent. Ses personnages religieux les plus éminents, les descendants de l'illustre maison du khalife Abou Bekr, ambitionnent pour l'Islam des cités comme Vienne et Paris.

Avec M. Abdeljelil Zaouche, la Tunisie de l'Islam pratique les coopératives de l'épicerie et les syndicats de fabricants de babouches. En Algérie, M. Ben Ali Cherif, dont le grand-père fut le *Santon*, demi-dieu et captif de la zaouïya d'Ichellaten, fait maintenant tourner ses moulins à huile avec une machine à vapeur, et les administrateurs de la Kabylie franco-maçonnisée circulent dans les automobiles de propriétaires berbères. Au Maroc, le chérif d'Ouezzan demande, chez les Zemmour, des actes de propriété de mines comme dons religieux. M. Menhebbi fait valoir dans les spéculations de terrains la fortune qu'il s'est acquise comme ministre de la guerre, et Raïssouli dépose à la Banque d'Etat, contre intérêts, les rançons de ses prisonniers.

Le conseiller municipal du Sénégal suit le cours des aragades, comme les Indiens et les Arabes du Tanganyika et du Nyassa suivent les cours de l'ivoire et du caoutchouc. Les musulmans sont revenus vers les champs d'or de la Rhodésie, mais ils ont renoncé à leurs bourses pour prendre les « liners » de Zanzibar et des Indes. Ils commencent leur journée de travail par la prière du « Fedjer », mais leurs comptoirs ont le téléphone.

Dans toute l'Afrique, dans toute l'Asie, l'Islam des livres et des âges qui ne sont plus, fati-

« Le Siècle »

GRAND JOURNAL POLITIQUE, QUOTIDIEN

PARIS

12, rue Grange-Batelière

gné d'avoir vécu trop longtemps et une époque qui n'est plus la sienne, laisse ses derniers soubresauts s'atténuer l'un après l'autre, pour disparaître.... Ses apôtres ne sont plus les «khouan» du Snoussisme, ni les donneurs de «fetoua» des époques où les scribes fructifiaient dans les écoles. D'autres hommes l'entraînent et le dirigent vers les grands buts matériels de l'humanité moderne, vers le meilleur devenir de la vie réelle.

Hier, c'était le monde d'un Islam rétréci, végétant sur lui-même. Demain, ce sera le monde d'une civilisation musulmane pratique et arriviste.

(A suivre.)

Les Mosquées d'Alger sauvées

Nous avons, la semaine dernière, signalé la vigoureuse protestation du Temps, du Paris-Journal, du Gil Blas contre le projet du Conseil municipal d'Alger tendant à la démolition des deux grandes mosquées de la place du Gouvernement et de la rue de la Marine. Nous pouvons aujourd'hui, dans le même ordre d'idées, noter deux articles, l'un du Cri de Paris, l'autre de Comedia; ce dernier sous la signature de M. Arsène Alexandre, dont nous avons, il y a quelques trois ans, reproduit une étude si intéressante sur l'art et les industries d'art indigènes en Algérie.

Et maintenant voici une note que publiait le Gil Blas dans son numéro du 27 octobre:

« Nous savons que M. Briand lui-même, après avoir lu le plaidoyer de notre journal, est intervenu pour assurer le respect des mosquées algériennes. Les musulmans de l'Algérie ne seront pas inquiétés dans la pratique traditionnelle de leurs croyances, et l'on veillera à la conservation de leurs temples. »

“ EN TUNISIE ”

Exposé sommaire de quelques problèmes tunisiens

(Extrait de la Revue indigène, numéro de juin-juillet 1910)

LA COLONISATION INDIGÈNE

(SUITE)

Le problème de l'arbre. — Il peut être envisagé à deux points de vue: au point de vue particulier, au point de vue général. Le premier est soumis aux convenances et aux moyens de chacun. Cependant personne n'ignore que ces convenances peuvent être encouragées et ces moyens soutenus. Et tout le monde sait qu'en cette matière l'indigène a besoin d'être éduqué, et que l'on pourrait fort bien commencer dès aujourd'hui cette éducation en s'adressant aux enfants qui fréquentent les différentes écoles. Quels progrès n'ont pas été réalisés en France par ce moyen: culte de l'arbre, sauvegarde des animaux utiles, etc., etc. M. Charléty n'est pas homme à mépriser ce moyen. Le fabuliste peut exercer sa bienfaisante influence même en Tunisie:

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage.

Au point de vue général, il y a l'arbre (fruitier ou d'agrément) et il y a la forêt. Pour l'arbre fruitier, il suffit de rappeler ici l'œuvre féconde entreprise et réalisée en Tunisie par M. Paul Bourde — renaissance de la culture de l'olivier dans le Sud — et de lui rendre hommage après tant d'autres.

Quant à la forêt — reforestation — il doit suffire ici d'analyser l'étude publiée en 1907 par M. G. Barrion, ingénieur agronome.

Les causes de la déforestation sont diverses. Il y a d'abord l'indifférence naturelle que tout homme qui jouit d'un bien commun professe pour son bon entretien et son développement. L'homme médugé se repose de ce soin sur son voisin. Il y a ensuite une hostilité acquise, venue du fait des longues luttes intestines, contre l'arbre qui peut cacher un ennemi. L'amour des Arabes pour les larges horizons n'est-il pas né du besoin de découvrir l'ennemi du plus loin possible? Mais ce sont là causes sociales et historiques éloignées. M. Barrion s'attache aux suivantes.

On trouve, encore très agissante, une autre cause tirée de l'état social des populations: c'est la pratique de la transhumance et de la vaine pâture, si bien exposée et décrite par M. Bourde dans son remarquable rapport sur l'élevage du mouton en Tunisie.

La-dessus M. Barrion s'exprime ainsi:

La transhumance et la vaine pâture doivent être comptées parmi les causes les plus actives et les plus persistantes du déboisement de nos montagnes. Ce sont elles qu'il faut modifier les

premières pour permettre un aménagement rationnel et arriver par la suite à une restauration complète de nos forêts.

La transhumance et la vaine pâture tiennent à des usages locaux. Elles ont été aux siècles précédents le fléau de l'agriculture européenne. A mesure que la richesse générale se développait, que la demande de viande augmentait, on a commencé qu'aux anciens procédés d'élevage il en fallait substituer de nouveaux; l'utilité des réserves de fourrage a obligé au respect des prairies de fauche et à la création des prairies artificielles. La vaine pâture a disparu progressivement. Les lois y ont aidé en France en autorisant tout propriétaire dont les terres étaient soumises à la vaine pâture à s'en affranchir en s'entourant d'une clôture et en renonçant à ses droits sur les terrains d'autrui pour ses propres troupeaux.

En Tunisie, la vaine pâture a été réglée par les décrets du 15 décembre 1896 sur la police rurale et du 14 juin 1897 qui déterminent les caudats de la Régence où existe l'usage de la vaine pâture. Elle existe d'une façon générale dans le Centre et le Sud; dans le Nord les propriétaires peuvent s'en affranchir en manifestant leur volonté.

Ce fléau provient d'un autre mal: l'insuffisance de l'assiette de la propriété. La propriété n'est en effet réellement assise que dans le Nord; elle n'est fixée dans le Sud que par les plantations d'oliviers, de dattiers et les jardins des oasis; partout ailleurs, elle est très vague.

Ces délimitations (délimitation des terres de jouissance collective des tribus) fixeront la propriété et rendront possible la restauration des pâturages; elles auront pour conséquence indirecte de délivrer le Nord de la transhumance actuelle; par suite, de diminuer la fréquence et l'intensité des invasions de troupeaux dans toutes les forêts tunisiennes.

Lorsque le décret du 14 janvier 1901 aura été appliqué à tous les terrains de tribus, toutes les terres de Tunisie auront un maître; les lois actuelles permettent en principe de délimiter les périmètres et de trancher les contestations entre voisins, de sortir des indivisions, de louer à long terme les propriétés inaliénables.

Nous pouvons espérer qu'une législation libérale et prévoyante viendra régler l'usage des terrains collectifs.

En une page, le très distingué colon pose en toutes ses parties le problème que nous étudions.

On voudra bien avouer qu'un tel problème, vaste et complexe, ne se solutionne pas avec des diatribes et des injures dans un journal. Ici la question est objective; seules, auront force agissante et créatrice de progrès les solutions qui seront données dans un plan également objectif.

La place nous manque pour suivre l'auteur dans ses développements. On trouvera profit à les lire, d'autant mieux que quelques-uns se rapportent au problème de l'eau: « La législation actuelle des eaux en Tunisie ne convient donc pas à l'agriculture tunisienne ». Nous allons tout de suite à ses conclusions:

L'étude des causes qui ont amené le déboisement et le font progresser ont fait reconnaître que la forêt ne meurt pas faute de soins; elle se perpétue au contraire quand on la laisse à elle-même; elle ne disparaît que sous les attaques des bûcherons, des charbonniers et des troupeaux.

Les causes de ces attaques sont multiples, complexes, elles tiennent à une organisation sociale incomplète, qui n'a pas su reconnaître et établir les rapports nécessaires entre les besoins des populations et ceux des terres qu'elles occupent.

La solution de la question forestière dépend de la connaissance de ces rapports et des moyens à employer pour maintenir un équilibre suffisant entre ces divers besoins; la propriété du sol et des eaux, la prospérité individuelle ou collective, l'organisation commerciale, le régime fiscal du bétail sont des facteurs aussi importants du respect de la forêt que de sa dévastation.

Et l'auteur conseille deux sortes de mesures: celles qui devront arrêter le déboisement en agissant, hors de la forêt, sur les facteurs habituels de sa destruction, et sur celles qui auront pour but d'amener les capitaux à s'intéresser aux entreprises de reconstitution des forêts elles-mêmes:

1° En Tunisie, la propriété du sol est bien délimitée légalement et elle ne tardera pas à l'être complètement en fait, par suite de l'application des derniers décrets. Les terres des tribus n'ont aucune organisation collective, elles sont dans un état anarchique qui les a ruinées et les empêche de se relever. Il faut de toute nécessité, et de toute urgence, s'en préoccuper et leur adapter les régimes de nos communaux pour la tenue du bétail.

L'organisation des communes, qui pourrait y aider, n'y existe pas, malgré de nombreuses demandes.

Le régime fiscal du bétail, qui pourrait contribuer à une évolution des troupeaux favorable à la conservation des forêts, leur est absolument contraire. Il pèse sur les animaux qui ont une valeur économique élevée et qui sont en même temps les moins nuisibles aux forêts; il exonère quasi complètement les moins utiles qui sont, par contre, les plus nuisibles, comme le chameau et la chèvre.

Le régime des eaux n'est pas adapté à leur véritable utilisation; il est de toute nécessité de le réviser et de lui donner une solution conforme aux exigences économiques du pays, solution qui doit se trouver dans l'adaptation à la Tunisie de la législation italienne sur les eaux.

2° Le reboisement est une œuvre économique de nature spéciale, généralement de rémunération très éloignée: les arbres demandent de longues années, quelquefois plus d'un siècle, comme les chênes, pour pouvoir être exploités; aussi leur culture tente peu l'initiative privée, surtout aux colonies, où les capitaux sont toujours à la recherche d'une promptre rémunération.

L'Etat tunisien, qui ne peut entreprendre avec ses seules ressources une œuvre aussi étendue que la reconstitution forestière de toute la Régence, doit retenir les conclusions de Jules Ferry: « Il faut à l'Algérie son Code forestier, mais non pas le nôtre », et chercher un régime forestier adapté aux besoins de la Tunisie.

Les propriétés privées doivent conserver leur liberté entière de culture et d'administration; on ne doit soumettre au régime forestier que les terrains dont le reboisement intéresse l'économie générale du pays. Ce régime devra être adapté aux principales exigences de la propriété forestière, exigences qui se limitent, au point de vue économique, à la réduction des frais de gardiennage.

Enfin l'auteur spécifie: la surveillance étroite des troupeaux qui paissent dans les clairières et aux alentours des forêts; la création de propriétés assez étendues pour que les frais de surveillance, répartis par unité de surface, ne soient pas trop élevés pour les services à rendre ou les valeurs à produire; l'octroi aux périmètres soumis au régime forestier, comme compensation à l'obligation de maintenir ces terrains boisés indéfiniment, et surtout pour leur donner de nouveaux éléments de revenus susceptibles d'attirer les capitaux, l'octroi, disons-nous, de la propriété entière de toutes les eaux qui pourront y être réunies; et cette propriété devra être complétée par le droit d'aqueduc pour qu'elle puisse produire son maximum d'effets.

M. Barrion estime nécessaire et justifiée la recherche d'un régime de la propriété des eaux et des forêts convenablement adapté aux exigences du sol et du climat.

Nous sommes donc bien venu, après de distingués colons et d'éminents rapporteurs, à poser à notre tour le problème de l'eau et le problème de l'arbre. Et nous souhaitons que le Protectorat poursuive l'étude de ce double problème dans toute son étendue et dans toutes ses répercussions: inventaire des surfaces les plus propres au reboisement; situation immobilière et juridique de ces surfaces; mesures administratives et fiscales propres à déterminer ce reboisement partie par les fonds d'Etat, partie par les capitaux privés; régime des eaux; fixation de la propriété collective ou privée; avantages à consentir, etc. C'est une œuvre qui ferait le plus grand honneur à l'administration qui la mènerait à bien. Et comme certains colons seraient heureusement inspirés si, abandonnant complètement la pratique d'une politique aussi creuse et stérile que vaine et décevante, sinon dangereuse ou même écœurante, ils s'adonnaient pour leur part à la poursuite d'un objectif aussi grand et aussi fécond pour un avenir plus riche et combien meilleur!

Car, outre les inconvénients matériels et physiques de la déforestation, c'est une souffrance de voir ces immenses plaines qui pourraient être si belles et qui paraissent si désolées et si mornes. Le soleil darde ses ardents rayons sur une herbe raccourcie, rasée et desséchée. Ça et là, la silhouette d'un berger, près d'un troupeau qui trouve péniblement sa nourriture, ou celle de chameaux onduleux et longtemps immobiles. Paysage aux lignes sobres qui permet un jeu intéressant de couleurs dans la même teinte, coupées de silhouettes d'êtres vivants campés dans une attitude presque sans vie. Paysage agréable au peintre pour sa nouveauté, mais combien triste au voyageur qui passe pour son manque de ponctuation verdoyante ou fleurie, et combien facile aux ravages du sirocco, aux dévastations de la tempête et du torrent!

La Tunisie a soif, et elle a chaud. Donnez-lui de l'eau et de l'ombre, et ce sera l'un des plus beaux pays du monde!

PAUL BOURDARIE.

(A suivre.)

(1) Voici une information de la Dépêche Tunisienne, qui confirme nos aperçus: « On coupe en ce moment, pour en extraire le tannin, des chênes-lièges séculaires qui se trouvent situés sur les berges de l'oued Darmous, là où la ligne des Neiza et la nouvelle route longent cette rivière, entre la station de Tamera et la maisonnette qui suit. « Ce site ombragé, aujourd'hui si pittoresque, va être transformé sous peu en un lieu désertique, aussi nous demandons instamment à l'Administration d'arrêter cette œuvre de dévastation pendant qu'il en est temps encore. »

BIBLIOGRAPHIE

LA REVUE INDIGÈNE

Organe des intérêts des indigènes aux Colonies

Paraissant le 30 de chaque mois

Directeur: Paul Bourdarie.

Administration et Rédaction: 16 bis, rue Mayet, Paris (VI^e).

SOMMAIRE du numéro du 30 octobre 1910

Ben Ganah, prince arabe et sujet français: M. GALI BOISNARD.

L'ottomanisme et l'exode algérien: PAUL BOURDARIE.

Pour l'Indo-Chine par le quoc-ngu (fin): Capitaine JULES ROUX.

Deux décrets utiles et une décision regrettable: HENRI CHARPIN.

A propos de l'indigénat en Algérie: JOSEPH PERRAT.

Le Et-tafsir wa et-taschil (suite): ABOUBEKR ABDESSELAM BEN CHOAB.

Mœurs et usages des Boudouma du Tchad (suite): E. LANDERON.

Les fléaux humains: I. Alcoolisme. — II. Opium. — III. Maladie du sommeil: D. J. Thiercelin.

Collège libre des sciences sociales.

Bulletin international. — L'Inde britannique. — L'annexion de la Corée: E. MARSAN.

Bibliographie.

“ THANOL ”

DÉSINFECTANT HYGIÉNIQUE, EFFICACE ET ÉCONOMIQUE

Depuis bien des années, l'on fabrique des produits baptisés du nom de désinfectants, mais qui, en réalité, ne sont que des subtilisants.

L'hygiène publique et privée s'applique de nos jours, plus que jamais, non seulement à écarter les obstacles qui entravent l'utilisation des déchets des matières fécales, c'est-à-dire l'odeur putride et les dangers d'asphyxie que présentent ces matières brassées en grande masse, mais encore elle s'acharne à combattre partout les microbes, ces terribles ennemis de l'humanité, véhicules de tous les maux, et qui existent dans tous les milieux où fermentent des matières organiques, leur champ de prédilection.

Un désinfectant doit, pour remplir entièrement son but, neutraliser les produits ultimes odorants de cette composition organique, désinfecter les foyers d'exhalaison putride, rendre inodore les déjections les plus infectes, en même temps qu'il doit les aseptiser, c'est-à-dire en assurer la stérilisation absolue, et ne laisser aucune chance de vitalité à un germe infectieux, qu'il soit adulte ou à l'état de spore.

Afin d'obtenir l'antisepsie et la désinfection, on a mis en œuvre les toxiques les plus redoutables, le plus souvent insuffisants et dangereux à manier.

Mieux que les Lysol, Solutol, Selveol, Phénol, Créosote, Thymol, Iodol, la Chlorox, etc., etc., et tous les dérivés de la houille, le Thanol remplit le double but de désinfection, de désodorisation et de stérilisation, avec cet avantage sur les produits concurrents que la désodorisation n'est pas due à une substitution d'odeur, qu'il ne dissimule pas les relents infectieux sous son propre parfum, comme presque tous les produits employés au même usage.

Il peut sans danger être employé par tous, et la modicité de son prix permet de ne pas en ménager l'emploi.

Outre qu'il est le plus économique par son prix de revient, son emploi, en supprimant les grands lavages, obligatoires avec les autres produits, diminue par suite la main-d'œuvre.

Il peut être livré en bonbonne comme extrait, ou en fûts, préparé pour être employé sans addition d'eau.

Toujours à même base de sels, mais suivant des formules et des dosages différents, le Thanol peut servir pour la désinfection des locaux et, parfumé, peut être utilisé pour la toilette, car il fait disparaître les boutons, rougeurs, couperoses, etc. Il assure également la guérison radicale des plaies de toute nature.

USINE ET BUREAUX: 7 et 8, rue de la Gare, à Bordeaux.

REPRÉSENTANTS A TUNIS: MM. LASRAM & GHATTAS, rue de la Commission, 29.

Souvenirs de Tunisie & d'Algérie

par G. Saint-Paul, médecin-major de 1^{re} classe, avec une préface de Th. Ribot, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

Récompense de l'Académie des Sciences morales et politiques (prix Audifred, 1906.).

NOUVELLE ÉDITION (troisième mille)

En vente à la librairie J. Danguin

10, avenue de France — TUNIS

PRIX: 3 fr. 50

Théâtre Rossini

TROUPE DE COMÉDIE FRANÇAISE

Jeu 17 Novembre 1910

LE BILLET DE LOGEMENT

Vaudeville en trois actes, de MM. A. MARS et H. KÉROUL

On commencera par 3, RUE DE LA POMPE

Vaudeville en un acte, de A. MARS



كافحنا قديمنا بالحلف
يرزح الشوارب ويترحم القدر
اشرب الخان كايمة الحلويا
يشترم صدرى وابلعنم ية سننا

MARQUE DE FABRIQUE DÉPOSÉE



PUR ALFA 100 FEUILLES

ALGERIAN HALFA S'PAPER
SUPERIOR QUALITY

Ce Papier fabriqué en Angleterre avec l'Alfa de la Province d'Oran est hygiénique, il ne dessèche pas la langue et ne fatigue pas la Poitrine

Pour toutes commandes, s'adresser soit à l'Union Commerciale, rue de l'Agha, soit à MM. Zaouche et Ramella, 24, avenue de France, Tunis.



LE COURRIER DE LA PRESSE

Bureau de COUPURES DE JOURNAUX

français et étrangers

FONDÉ EN 1889

21, boulevard Montmartre, PARIS (II^e)

≡ GALLOIS & DEMOGEOT ≡

Adresse télégraphique: COUPURES-PARIS — Téléphone: 104.50

Le Courrier de la Presse reçoit, lit et découpe tous les journaux et revues et en fournit les extraits sur tous sujets et personnalités.

Service spécial d'informations pratiques pour industriels et commerçants

Tarif: 0 fr. 30 par coupure

Tarif réduit, paiement d'avance, sans période de temps limité: par 100 coupures, 25 fr.; par 250 55 fr.; par 500, 105 fr.; par 1.000, 200 fr.

Le gérant: AIME LAPORTE

Tunis — Im. Rasida, 5 rue Saint-Charles

Minoterie du Belvédère

A. ZAOUCHE & RAMELLA

BUREAUX: 24, avenue de France — TUNIS

Vente de Semoules & Farines

Achat de Blé toute l'année

LIT COLONIAL ANTIVERMINE

entièrement démontable, pièces interchangeables transportable en deux ou trois paquets légers, non encombrants

Ce lit, dont les pièces sont rattachées entre elles par des boulons à écrou à oreillettes, n'offre pas la place d'une tête d'épingle qui ne soit sous l'œil et la main de la ménagère. Il peut être démonté entièrement et toutes les pièces mélangées, mais plus pratiquement on peut l'inspecter pièce par pièce. Par surcroît, les parties jointives seront frottées d'un ingrédient qui en éloigne toute vermine pendant plusieurs années, même avec des étés de 50°.

PRIX, variable selon les dimensions, toujours inférieur aux lits métalliques les plus simples. Majoration pour emploi de bois de hêtre. Peut recevoir chapiteaux, moulures, sculptures.

On demande un commanditaire. S'adresser à Louis Nicolas, 33, avenue Jules-Ferry.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Plâtres blanc et gris
Briques à 3 et à 6 trous
Briques pleines
Chaux et Ciments
Tuiles

MERLATON

avenue de Carthage, 28

A TUNIS

Papiers goudronnés
Carreaux en ciment
et faïence
Briques en Mâchefer
Bornes — Bois

DENRÉES COLONIALES

Gros & Demi-Gros

"L'UNION COMMERCIALE"

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Rue de l'Agha, 8 — TUNIS

Mohamed et Ahmed Amor Cammoun

A SOUSSE ET A Sfax

Importation, Consignation, Commission

EXPORTATION

de tous les produits tunisiens

MAISON DE CONFIANCE

PAPETERIE

Téléphone 412

Téléphone 412

L'IMPRIMERIE RAPIDE

5, rue Saint-Charles, 5

TUNIS

Copies de Lettres

Registres

Fournitures spéciales pour Administrations

et Ecoles

Carnets de Bons

et de Reçus

Plumes des Maisons BLANZY-POURE, MALLAT, HUMBOLDT, etc., etc.

Cires & Encres GARDOT, ANTOINE, FABER, etc.

Articles et Fournitures de Dessin

Papeterie de Luxe

Registres pour l'Inscription des Sucres Carnets et Bulletins pour Hôtels

Renseignements généraux

Ligne de Tunis à Bône et la vallée de la Medjerda

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 25	7 10	12 05	1 12	1 14	5 32	7 20
Le Bario	6 43	7 33	12 29	1 30	1 32	5 50	7 38
Djedida	7 04	7 54	12 50	1 50	1 52	6 10	7 58
Tebourba	8 11	9 01	14 07	2 57	2 59	6 30	8 18
Bordj-Toum	8 33	9 23	14 29	3 19	3 21	6 50	8 38
Medjez-el-Bab	9 02	9 52	15 08	3 48	3 50	7 19	9 07
Pont-de-Trajan	10 08	10 58	16 14	4 58	5 00	8 29	10 17
Souk-el-Arba	11 28	12 18	17 34	6 18	6 20	9 49	11 37
Chardimou	12 19	13 09	18 25	7 09	7 11	10 40	12 28
Guelmes	5 06	5 56	11 12	9 2	9 4	11 18	13 06
Bône	5 40	6 30	11 46	9 36	9 38	12 01	13 49

Ligne de Tunis à Bizerte

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 20	7 05	12 05	1 12	1 14	5 32	7 20
Le Bario	6 43	7 28	12 29	1 30	1 32	5 50	7 38
Manouba	6 43	7 28	12 29	1 30	1 32	5 50	7 38
Djedida	7 07	7 52	12 53	1 54	1 56	6 14	8 02
Mateur (bif. sur Jelfa)	8 10	8 55	14 06	3 06	3 08	7 17	9 05
Bizerte	8 01	8 46	13 46	2 57	2 59	7 17	9 05

Ligne de Tunis à Sousse

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	7 30	8 15	13 15	1 15	1 17	6 30	8 15
Djebel-Djelloud	7 30	8 15	13 15	1 15	1 17	6 30	8 15
Mégrine	7 45	8 30	13 30	1 30	1 32	6 45	8 30
Maxoula-Rades	8 07	8 52	13 52	1 52	1 54	7 07	8 52
Saint-Germain	8 22	9 07	14 07	2 07	2 09	7 22	9 07
Hammam-Lif	8 42	9 27	14 27	2 27	2 29	7 42	9 27
Fondouk-Djedid	8 57	9 42	14 42	2 42	2 44	7 57	9 42
Bir-bou-Rekba	9 23	10 08	15 08	3 08	3 10	8 23	10 08
Ennâville	10 25	11 10	16 10	4 10	4 12	9 25	11 10
Sousse	11 27	12 12	17 12	5 12	5 14	10 27	12 12

Tunis — Bir-bou-Rekba — Nabeul

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	7 30	8 15	13 15	1 15	1 17	6 30	8 15
Bir-bou-Rekba	8 15	9 00	14 00	2 00	2 02	7 15	9 00
Hammam-Lif	9 47	10 32	15 32	3 32	3 34	8 47	10 32
Nabeul	10 11	10 56	16 06	4 06	4 08	9 21	11 06

Ligne de Tunis à Kalaâ-Djerda

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 15	7 00	12 00	1 15	1 17	6 30	8 15
Djebel-Djelloud	6 45	7 30	12 30	1 45	1 47	7 00	8 45
Bir-Kassa (halte)	6 55	7 40	12 40	1 55	1 57	7 10	8 55
Les Salines	7 05	7 50	12 50	2 05	2 07	7 20	9 05
Chaylus (bifurcation)	7 25	8 10	13 10	2 25	2 27	7 40	9 25
Smaïja (bifurcation)	7 45	8 30	13 30	2 45	2 47	8 00	9 45
El-Aouja (arrêt)	8 15	9 00	14 00	3 15	3 17	8 30	10 15
Pont-du-Fahs	8 33	9 18	14 18	3 33	3 35	8 48	10 33
Tarf Ech-Chena (halte)	9 05	9 50	14 50	4 05	4 07	9 20	11 05
Bou-Ataya	9 25	10 10	15 10	4 25	4 27	9 40	11 25
Sidi-Ayed (halte)	10 15	11 00	16 00	5 15	5 17	10 30	12 15
Gaffour (halte)	11 00	11 45	16 45	6 00	6 02	11 15	13 00
El-Akhouat (halte)	11 41	12 26	17 26	6 41	6 43	11 56	13 41
Sidi-bou-Rouis	12 14	13 00	18 00	7 14	7 16	12 29	14 14
Le Sers	12 52	13 37	18 37	7 52	7 54	13 07	14 52
Le Sers (halte)	13 05	13 50	18 50	8 05	8 07	13 20	15 05
Les Salines (halte)	13 15	14 00	19 00	8 15	8 17	13 30	15 15
Les Salines (halte)	13 35	14 20	19 20	8 35	8 37	13 50	15 35
Ebba-Koune	14 55	15 40	20 40	9 55	9 57	15 10	16 55
Ain-Mesria	15 21	16 06	21 06	10 21	10 23	15 36	17 21
Fedjez-Tameur (bifurc.)	2 41	3 26	8 26	12 41	12 43	17 56	19 41
Oued-Sarrath (bifurc.)	3 25	4 10	9 10	13 25	13 27	18 40	20 25
Kalaâ-Djerda	5 52	6 37	11 37	15 52	15 54	21 07	22 52

Embranchement du Kef

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 15	7 00	12 00	1 15	1 17	6 30	8 15
Gaffour	5 53	6 38	11 38	1 53	1 55	6 08	7 53
Les Salines (bifurc. Kalaâ-Djerda)	6 33	7 18	12 18	2 33	2 35	6 48	8 33
Lorbouss	8 44	9 29	14 29	4 44	4 46	8 59	10 44
Zafra	9 18	10 03	15 03	5 18	5 20	9 33	11 18
Le Kef	9 46	10 31	15 31	5 46	5 48	10 01	11 46

Ligne de Tunis à Hammam-Lif

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 50	7 35	12 35	1 50	1 52	7 05	8 50
Djebel-Djelloud	6 57	7 42	12 42	1 57	1 59	7 12	8 57
Mégrine (arrêt)	7 07	7 52	12 52	2 07	2 09	7 22	9 07
Maxoula-Rades	6 07	6 52	11 52	1 07	1 09	6 12	7 57
S-Germain (arrêt)	6 15	7 00	12 00	1 15	1 17	6 20	8 05
Hammam-Lif	6 21	7 06	12 06	1 21	1 23	6 26	8 11

Embranchement de Zaghouan

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 15	7 00	12 00	1 15	1 17	6 30	8 15
Souk el-Bifurc. Kalaâ-Djerda	6 01	6 46	11 46	1 01	1 03	6 16	8 01
Moghrane	6 21	7 06	12 06	1 21	1 23	6 36	8 21
Zaghouan	6 38	7 23	12 23	1 38	1 40	6 53	8 38

Embranchement du Slat

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 15	7 00	12 00	1 15	1 17	6 30	8 15
Fedjez-Tameur (bifurc. Kalaâ-Djerda)	6 15	7 00	12 00	1 15	1 17	6 30	8 15
Djerissa	6 35	7 20	12 20	1 35	1 37	6 50	8 35
Tadjerouine	6 48	7 33	12 33	1 48	1 50	7 03	8 48
Slat	6 24	7 09	12 09	1 24	1 26	6 39	8 24

Embranchement de Kalaâ-es-Senam

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 15	7 00	12 00	1 15	1 17	6 30	8 15
Oued-Sarrath (bifurcation)	6 20	7 05	12 05	1 20	1 22	6 35	8 20
Mejoubes	6 43	7 28	12 28	1 43	1 45	6 58	8 43
Kalaâ-es-Senam	6 43	7 28	12 28	1 43	1 45	6 58	8 43

Tunis — Fondouk-Djedid — Menzel-bou-Zelfa

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	7 30	8 15	13 15	1 15	1 17	6 30	8 15
Hammam-Lif	7 57	8 42	13 42	1 42	1 44	6 57	8 42
Fondouk Djedid	8 22	9 07	14 07	2 07	2 09	7 22	9 07
Soliman	8 45	9 30	14 30	2 30	2 32	7 45	9 30
Menzel-bou-Zelfa	9 04	9 49	14 49	2 49	2 51	8 04	9 49

Ligne de Tunis à La Laverie

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 52	7 37	12 37	1 52	1 54	7 07	8 52
La Laverie	10 32	11 17	16 17	5 32	5 34	11 47	13 32

De Tunis à Korbou (Soliman)

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	7 30	8 15	13 15	1 15	1 17	6 30	8 15
Hammam-Lif	7 57	8 42	13 42	1 42	1 44	6 57	8 42
Soliman	8 45	9 30	14 30	2 30	2 32	7 45	9 30

Ligne de Tunis à Kairouan

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Sousse	6 18	7 03	12 03	1 18	1 20	6 33	8 18
Kalaâ-Srira (bifurc. bifurcation)	6 29	7 14	12 14	1 29	1 31	6 44	8 29
Kairouan	7 32	8 17	13 17	2 32	2		